

2022-02-022

03 Adoption des procès-verbaux du mois de janvier 2022

Il est proposé par monsieur Jean-François Jodoin et unanimement résolu par ce conseil d'adopter les procès-verbaux du mois de janvier 2022, tel que présentés et sans lecture.

Adoptée

04 ADMINISTRATIF

2022-02-023

04.1 Approbation des comptes

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des comptes fournisseurs au montant de 180 546.85\$;

Il est proposé par monsieur Nicolas Goulet et unanimement résolu par ce conseil d'adopter ces comptes et d'autoriser la directrice générale adjointe & greffière-trésorière adjointe à en effectuer le paiement dans les délais requis conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

Adoptée

2022-02-024

04.2 Dépôt rapport annuel 2021 (gestion contractuelle)

Conformément à l'article 938.1.2 du code municipal, le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport annuel 2021 concernant l'application du règlement de gestion contractuelle.

Adoptée

2022-02-025

04.3 Carte de crédit pour les dépenses autres

CONSIDÉRANT la modification nécessaire tant qu'aux gestionnaires de compte Visa Desjardins;

CONSIDÉRANT les besoins d'achat en ligne ou directs pour certains fournisseurs habituellement remboursés aux employés qui en font l'achat avec leur carte personnelle.

Il est proposé par madame Noémi Robitaille et unanimement résolu par ce conseil :

- d'autoriser la direction générale à faire la demande pour une seconde carte de crédit d'un maximum de 2000\$ pour les dépenses autres qui seront approuvées mensuellement par le conseil;
- que la municipalité délègue à M. Gabriel Pinard et Mme Maryse Bilodeau, directeur général et directrice générale adjointe le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
- que la municipalité soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
- que la municipalité s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

- que M. Gabriel Pinard et Mme Maryse Bilodeau, directeur général et directrice générale adjointe soient autorisés à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
- que M. Gabriel Pinard et Mme Maryse Bilodeau puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;
- que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Adoptée

05 LÉGISLATIF

2022-02-026

05.1 Adoption règlement # 2022-02 - Code d'éthique et de déontologie des élus es de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Boisclair et unanimement résolu par ce conseil d'adopter le règlement 2022-02 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Une copie du règlement est déposée et accessible selon les modalités prévues par la loi.

Adoptée

Le règlement uniformisé 2022-02 relatif est joint en annexe du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

2022-02-027

05.2 Adoption règlement # 2022-03 - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la paroisse de Sainte-Perpétue

Il est proposé par madame Noémi Robitaille et unanimement résolu par ce conseil d'adopter le règlement 2022-03 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Une copie du règlement est déposée et accessible selon les modalités prévues par la loi.

Adoptée

Le règlement uniformisé 2022-03 relatif est joint en annexe du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

06 URBANISME

Aucun point n'est traité

07 HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point n'est traité

08 VOIRIE

Aucun point n'est traité

09 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-02-028

09.1 Rapport annuel- Service de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue doit faire une reddition de compte minimalement une fois par année pour le comité de sécurité incendie de la MRC de Nicolet-Yamaska, telle qu'entendu dans l'entente intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) ;

CONSIDÉRANT que le rapport déposé décrit les activités du service SUMI entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021 ;

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil :

- D'approuver le rapport déposé par la directrice générale adjointe de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue;
- QU'une copie de ce rapport soit envoyée à la MRC de Nicolet-Yamaska.

Adoptée

2022-02-029

09.2 Rapport d'activités annuel 2021 du Service incendie

Il est proposé par monsieur Richard Baril et unanimement résolu par ce conseil d'approuver le rapport d'activités 2021 du service incendie de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue et de transmettre l'information à la MRC Nicolet-Yamaska.

Adoptée

2022-02-030

09.3 Service incendie – démission directeur SSI

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre de démission de la part de monsieur Ghyslain Ménard en tant que directeur du service incendie de Sainte-Perpétue en date du 1^{er} février 2022 ;

CONSIDÉRANT que la lettre mentionne que cette démission est effective immédiatement par manque de temps occasionné par un nouveau travail;

Il est proposé par monsieur Nicolas Goulet et unanimement résolu par ce conseil d'accepter la démission de monsieur Ménard.

Adoptée

2022-02-031

09.4 Service incendie – Nomination directeur du SSI par intérim

CONSIDÉRANT le poste vacant de directeur du service de sécurité incendie de Sainte-Perpétue (SSI);

Il est proposé par monsieur Jean-François Jodoin et unanimement résolu par ce conseil :

- de nommer monsieur Christophe Baril, actuellement directeur adjoint du SSI, au poste de directeur du SSI par intérim;
- d'obtenir la recommandation écrite des membres du service incendie de Sainte-Perpétue concernant la nomination du directeur du service incendie de Sainte-Perpétue afin de le nommer à une séance du conseil ultérieure.

Adoptée

10 LOISIRS ET CULTURE

2022-02-032

10.1 Assurance (local de tissage)

CONSIDÉRANT la demande de la Fabrique Notre-Dame-de-la Paix de contribuer au versement d'un montant de 332.91\$ relatif à l'assurance du local de la salle de tissage.

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil d'autoriser le versement tel que demandé au montant de 332.91\$.

Adoptée

11 CORRESPONDANCE

La directrice générale expose les sujets de correspondance générale reçus tels que mentionnés à l'ordre du jour.

12 VARIA

Aucun point n'est traité

13 Suivi des comités

L'ensemble des élus présents échangent sur les différents comités auxquels ils sont mandatés en lien avec leur fonction.

MRC : - Entente pour des cadets de la sureté du Qc conclue
- Augmentation population

LSCQ : - Reprise lentement des activités et des programme de subventions

14 Période de questions

Aucune question de la part des contribuables n'a été acheminée par courriel à la directrice générale avant la séance du conseil.

2022-02-033

15 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-François Jodoin et unanimement résolu par ce conseil de lever la séance à 20h30.

Adoptée

« Je, Guy Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Guy Dupuis
Maire

Gabriel Pinard
Directeur général